

**Groupe de Travail GT9b
Infrastructures linéaires et réseaux**

Mont-de-Marsan, le 7 février 2011

1- Objet de la réunion

Cette réunion fait suite aux groupes de travail de novembre 2011. Elle a pour objectif de présenter les hypothèses de tracés qui seront intégrées dans l'analyse comparative, de détailler les évolutions concernant ces hypothèses de tracé et de présenter la méthodologie de comparaison retenue. Elle permet aussi de mettre en évidence les infrastructures et réseaux recensés comme étant à rétablir à ce stade des études

Un CD contenant l'ensemble des informations présentées a été distribué à l'ensemble des participants.

L'objectif de la réunion est :

- de recueillir les avis et les contributions des participants sur les hypothèses des tracés retenues pour l'analyse comparative,
- de recueillir les avis et contributions sur la méthodologie de l'analyse comparative,
- de recueillir les avis sur le recensement des infrastructures et réseaux.

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation des nouvelles hypothèses de tracés ;
- Temps d'échange autour des cartes au 1/10.000 sur lesquelles figurent les infrastructures et réseaux interceptés par les différentes hypothèses de tracé ;
- Présentation de la méthodologie de comparaisons des hypothèses de tracés ;
- Point d'étape sur les résultats bruts de la deuxième consultation du public ;
- Calendrier des prochaines échéances études et concertation.

2- Déroulement de la réunion

Heure de démarrage de la réunion : 9h30

Heure de fin de la réunion : 11h30

• **Présentation des hypothèses de tracés :**

Dans un premier temps, RFF présente les modifications apportées aux hypothèses de tracés proposées en novembre 2011. Plusieurs secteurs géographiques sont concernés.

Zone de Roquefort :

Mise en place de 2 nouvelles hypothèses de tracé permettant de venir se jumeler à l'A65 au droit du passage sous la RD626. Au Nord de Roquefort, ces hypothèses (H326 / H327) viennent se débrancher des familles d'hypothèses situées à l'Est ou à l'Ouest de l'A65. Au Sud de Roquefort, elles se raccorder aux hypothèses de tracé précédemment présentées.

Zone d'Uchacq / St Martin d'Oney :

Mise en place d'une nouvelle hypothèse de tracé (H338) passant le plus au Nord possible du bourg de Parentis, tout en préservant le bâti diffus situé dans la partie Nord du fuseau. Cette hypothèse vient se raccorder à la nouvelle hypothèse 346 sur la commune de St Martin d'Oney (demande locale de décaler l'hypothèse 341 un peu plus vers le Nord)

Zone de Carcen Ponson – Begaar :

Etude de 3 nouvelles hypothèses de tracé (dont une encore en cours et non représentée sur les plans) : ces hypothèses sont conçues pour préserver au mieux soit le bâti, soit les parcelles agricoles, soit les deux, tout en étant compatibles avec les projets de ferme solaire.

Zone de Pontonx sur l'Adour – Rivière Saas et Gourby

Décalage d'environ 100 m plus au Nord des H412, H413, H414 au lieu-dit Montlouis (PRF164) ; décalage au Nord de H413 au droit de l'étang des Abesses (PRF178).

Zone de Saint Geours de Maremne – Bénésse Maremne

Ajout d'une nouvelle hypothèse de raccordement Nord Bayonne en milieu de fuseau.

Nota : les hypothèses concernant les dénivellations de raccordement viennent d'être modifiées et n'apparaissent pas encore sur les plans en vod.

- **Temps d'échange autour des cartes 1/10.000 du département (45 mn)**

- **Présentation de la méthodologie de comparaison des hypothèses de tracés :**

Les grands principes fondant la méthodologie de comparaison des hypothèses de tracés sont présentés. Il est rappelé l'absence de hiérarchisation d'un domaine d'étude par rapport à l'autre (environnemental, fonctionnel, technico-économique).

Les résultats de l'analyse comparative des hypothèses de tracé seront présentés aux instances de concertation en avril 2011 (commissions consultatives, groupe de travail, concertation de proximité). L'analyse technique sera enrichie par les apports et avis de la concertation pour permettre de proposer au COPIL un tracé à approfondir.

Une première maquette 3D des hypothèses sera réalisée pour avril-mai 2011. Une seconde maquette sera réalisée sur le tracé à approfondir.

- **Consultation du public :**

RFF présente les premiers résultats de la participation du public de fin d'année 2010 et annonce une prochaine consultation en avril 2011.

3- Relevé des échanges et des contributions

Association de chasse de Carcen Ponson : souhaite obtenir des précisions sur le débranchement de la desserte du Béarn et de la Bigorre ainsi que sur la halte SR-GV du Pays Tarusate. Souhaite une cohérence avec les passages grandes faunes réalisés au droit de l'A65.

RFF précise que le débranchement Béarn-Bigorre est réservé soit au Nord Est de Mont de Marsan (au droit de la gare nouvelle), soit au Nord Est de Dax (au droit de la réservation de la halte SR-GV, dont le positionnement est relativement identique quelle que soit l'hypothèse de tracé). RFF a bien prévu d'être en cohérence avec les ouvrages de passages faunes de l'A65, mais aussi avec les rétablissements de voiries récemment réalisés par la construction de cette infrastructure.

Conseil Général des Landes : quand est-ce que les rétablissements seront étudiés ? la LGV sera-t-elle clôturée ?

L'étude des rétablissements sera menée sur le tracé à approfondir. Un travail en bilatéral avec les gestionnaires ou utilisateurs (notamment le SDIS) sera mené. La LGV sera clôturée

et des accès véhicules sont prévus régulièrement pour la maintenance et l'exploitation de la ligne.

Syndicat des Sylviculteurs du Sud-ouest : demande des informations concernant les acquisitions.

RFF procédera à l'acquisition des emprises nécessaires à la construction de la ligne et des rétablissements de voirie. D'ici fin d'année, les études d'avant projet sommaire seront conduites et le bâti concerné par les futures acquisitions devraient être précisés. Les acquisitions ne peuvent démarrer en théorie qu'à partir de l'obtention de la DUP. Des acquisitions à l'amiable peuvent dans certains cas être envisagées. RFF indique qu'une étude a été confiée à la chambre d'agriculture pour préserver au maximum les parcelles agricoles car leur compensation est très délicate dans cette partie du département.

Zone de Saint Geours de Marenne – Bénesse Marenne-Labenne

L'aménagement de la RD810 à **Bénesse-Marenne** : il apparaît préférable de rétablir la RD810 (dans le cadre du rétablissement de la RD366) sans faire transiter le trafic via la RD28. A noter l'aménagement d'un quartier résidentiel important dans le tiers Nord -Est à l'intersection de la RD810 et RD28.

St Géours de Marenne souhaite un franchissement autoroutier au dessus de la ligne nouvelle.

Labenne s'interroge sur le rétablissement de l'accès aux maisons en bordure du marais d'Orx.

Zone du Seignanx

Sur l'hypothèse H441, l'acceptation locale de la tranchée couverte au PRF219 (Baudonne) est très difficile. L'impact sur les parcelles de l'exploitation agricole (PRF219.5), la proximité de Saubis et la nécessité de rétablir la voie reliant la RD384 et la RD74 semble être des difficultés complémentaires.

En conclusion de la réunion, RFF précise le planning et les prochaines étapes des études.

Comparaison des hypothèses de tracé

Etudes et comparaison multi-domaines jusqu'à fin mars 2011

Présentation de l'analyse comparative multi-domaines en avril 2011

Proposition d'une hypothèse de tracé à approfondir en Juin 2011

Etudes du tracé à approfondir été 2011

Présentation du tracé approfondi en septembre 2011

Proposition du tracé à présenter aux instances de concertation en novembre 2011